



PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse/The Safe Access to Abortion Services Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE intervient.

M^{mes} MORLEY-LECOMTE et SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. NESBITT et GERRARD posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* CULLEN ainsi que MM. LINDSEY et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMONT

LAMOUREUX
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
SMITH (Point Douglas) 11

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 32

M. LINDSEY présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital

Attendu :

que le budget de l'Office régional de la santé du Nord a été réduit de plus de 6 millions de dollars, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile pour le Nord de maintenir en poste ses médecins;

que le premier ministre a sabré des budgets et a annulé des projets dans les collectivités du Nord, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile pour les familles de recevoir les soins de santé primaires dont elles ont besoin;

que même si les services sont déjà utilisés au maximum dans le Nord, le premier ministre oblige maintenant les familles et les aînés à se déplacer plus loin pour recevoir les soins de santé dont ils ont besoin;

que l'Office régional de la santé du Nord a annoncé le 6 novembre 2018 que les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital seraient interrompus et qu'aucune discussion n'a eu lieu au sujet de la date de rétablissement possible de ces services;

que les mères de Flin Flon et des environs seront maintenant obligées de faire des déplacements d'au moins une heure et demie pour se rendre à The Pas, ce qui entraîne des risques inutiles pour les mamans et les bébés;

que les citoyens de Flin Flon se préoccupent non seulement de la santé et de la sécurité des futures mères et de leurs bébés mais également de leur niveau de stress accru sur le plan physique et financier;

que le Flin Flon General Hospital est un centre régional qui offre ses services à plusieurs communautés situées des deux côtés de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan;

que l'hôpital de The Pas ne sera peut-être pas en mesure d'assurer la charge de travail accrue qu'entraîne cette décision, principalement en raison du refus du présent gouvernement provincial d'investir dans des services fort nécessaires;

que le présent gouvernement provincial ne s'est pas engagé à ce que les mères et leurs accompagnateurs qui sont obligés de se rendre à The Pas soient pris en charge par le Programme de transport des malades du Nord;

que le financement du Programme a été réduit d'au moins un million de dollars et qu'il a fallu faire d'autres économies totalisant 450 000 \$ en limitant le nombre de personnes que le programme prend en charge;

que l'accès à des soins de santé de qualité est un droit fondamental de tous les Manitobains, quel que soit l'endroit où ils habitent,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures immédiates pour rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale

Il s'élève un débat.

M. LINDSEY intervient.

M^{me} MORLEY-LECOMTE, MM. GERRARD et NESBITT ainsi que M^{mes} SMITH (Point Douglas) et GUILLEMARD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} MORLEY-LECOMTE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 8) — *Loi sur les référendums/The Referendum Act*;

(M. le ministre CULLEN)

(N^o 214) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*;

(M. FLETCHER)

(N^o 215) — *Loi modifiant la Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba/The Efficiency Manitoba Amendment Act*.

(M. FLETCHER)

M^{me} la *ministre* SQUIRES dépose le rapport annuel sur les services en langue française pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

(Document parlementaire n° 14)

M^{me} SQUIRES, *ministre du Développement durable*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

M^{mes} FONTAINE et LAMOUREUX ainsi que, avec le consentement de l'Assemblée, M. FLETCHER font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{mes} GUILLEMARD et SMITH (Point Douglas), M^{me} la *ministre* SQUIRES, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. YAKIMOSKI font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (R. Hutchings, C. Langlois, S. Noctor et autres)

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (W. Kozak, M. Horn, E. Graham et autres)

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (J. Chambers, D. Coles, T. Couceu et autres)

Conformément à l'article 29 du *Règlement*, M. FLETCHER formule un grief.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale et la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Mental Health Amendment and Personal Health Information Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

MM. KINEW, GERRARD et FLETCHER posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. KINEW, TEITSMA, GERRARD et WIEBE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 heures.

La présidente,

Myrna Driedger